



Strasbourg, 14 octobre 2005

Greco (2005) 18F

25^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 10-14 octobre 2005)

DECISIONS

Lors de sa 25^{ème} Réunion plénière (Strasbourg, 10-14 octobre 2005), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2005) OJ25) ;

Informations par le Président

2. prend note des informations fournies par la Vice-présidente, telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2005) 19F) ;

Informations par le Secrétaire Exécutif

3. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2005) 19F) ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

4. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Greco Eval II Rep (2004) 11F) ;
5. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur les Pays-Bas (Greco Eval II Rep (2005) 2F) ;
6. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Roumanie (Greco Eval II Rep (2005) 1F) ;
7. note avec satisfaction que les autorités de la Roumanie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 6 ci-dessus ;
8. invite les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et des Pays-Bas à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 4 et 5 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Premier Cycle

9. adopte l'Evaluation globale des informations fournies par la délégation de la Géorgie, en vertu de l'article 32, paragraphe 2, alinéa (i) du Règlement intérieur du GRECO (Greco Eval I (2005) 4F Révisé), préparée par son Rapporteur Spécial, M. Ákos KARA (Hongrie) ;
10. invite la délégation de la Géorgie à soumettre au Secrétaire Exécutif, avant le 31 janvier 2006, les informations complémentaires requises par les Conclusions de l'Evaluation globale en vue de leur examen lors de la 27^{ème} Réunion plénière ;
11. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Estonie (Greco RC-I (2003) 6F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
12. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Irlande (Greco RC-I (2003) 14F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
13. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la République Slovaque (Greco RC-I (2003) 2F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;

14. invite les autorités de l'Estonie, l'Irlande et la République Slovaque à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des addenda mentionnés aux décisions 11, 12 et 13 ci-dessus ;
15. prend note des informations fournies par la Délégation slovène, en application de la décision 19 du GRECO 24, sur la proposition de démanteler la Commission slovène pour la Prévention de la Corruption et invite la Délégation slovène à fournir des informations mises à jour sur ce point au GRECO 26 ;

Troisième Cycle d'Évaluation

16. adopte, avec les amendements apportés à la lumière des débats, les Mandats des deux groupes de travail chargés de préparer le Troisième Cycle d'Évaluation (Greco (2005) 15E Révisé 2) ;
17. charge son Bureau de préparer une proposition révisée pour la composition des deux groupes de travail, tenant compte des points soulevés par la Plénière ;
18. invite les Délégations de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande et de la Lituanie à proposer chacune un expert pour WP-ETS 173¹ et les Délégations de l'Azerbaïdjan, de la France, de la Pologne et de la Roumanie à proposer chacune un expert pour WP-PF² ; les propositions devraient être envoyées au Secrétaire Exécutif qui les transmettrait au Bureau ;
19. reporte sa décision sur la composition des deux groupes de travail à sa 26^{ème} Réunion plénière (5-9 décembre 2005) ;

Budget 2006

20. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif sur l'état de préparation du Budget du GRECO pour 2006 ;

Dates des Prochaines Réunions

21. note que le Bureau tiendra sa 32^{ème} réunion à Strasbourg les 7 et 8 novembre 2005 ;
22. décide de tenir sa 26^{ème} Réunion plénière à Strasbourg du 5 au 9 décembre 2005.

¹ Groupe de travail sur les incriminations prévues par la Convention pénale sur la corruption (ETS 173).

² Groupe de travail sur la transparence dans le financement des partis.